

## Villes et Villages de Champions

Les 1er et 2 juillet, la commune de Bois-de-Haye a été représentée lors de la toute première édition de Villes et Villages de Champions organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle à Damelevières.

A l'initiative de l'association Puls'Haye, notre équipe a brillamment réussi les épreuves sportives et a remporté le trophée qui sera exposé à la mairie pendant un an, suite à quoi il sera remis en jeu en juin 2024.

Après la labélisation Villes sportives du Grand Est, le trophée Villes et Villages de Champions prouve une nouvelle fois que Bois-de-Haye est une commune sportive. Bravo aux participants pour cette belle victoire !



## Le bruit est interdit, mais...

Pour les travaux de bricolage ou de jardinage qui ne peuvent être évités, une tolérance existe sur les jours suivants :

- ◆ Les jours ouvrables, de 8h à 20h,
- ◆ Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ◆ Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.



## Espaces verts

Les plantations souffrent évidemment de la chaleur et du manque de pluie. Ce phénomène se reproduira très certainement les prochaines années au vu des prévisions peu optimistes concernant le réchauffement climatique. Les espaces laissés en fauche tardive ont vu la réapparition de quelques fleurs sauvages, ce qui est plutôt un bon signe. Les deux cimetières végétalisés suscitent de nombreuses réactions positives. Il faut cependant toujours faire preuve de pédagogie pour expliquer la démarche aux rares irréductibles qui trouvent que cela « ne fait pas propre ».



Cimetière de Velaine-en-Haye

## Recensement militaire

Il est obligatoire pour tous les jeunes français dès leurs 16 ans. Ils reçoivent alors une attestation de recensement, qu'il faut notamment présenter pour les examens et concours, ainsi qu'une convocation pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense. L'inscription s'effectue en mairie. Vous devez fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi que le livret de famille.

## Abri jeunes

Les agents des services techniques sont en train de finaliser l'abri jeunes derrière la salle des fêtes. Cet abri a été réalisé entièrement par nos techniciens : toiture, dalle béton, bardage...

Il devrait être opérationnel mi-juillet.



## Agenda

13 juillet : Feu d'artifice à Velaine-en-Haye

23 juillet : Méchoui des anciens combattants - Salle des fêtes de Velaine-en-Haye

2 septembre : Forum des associations - Salle des fêtes de Velaine-en-Haye

2 et 3 septembre : Fête patronale de Sexey-les-Bois

16 et 17 septembre : Marche gourmande à Sexey-les-Bois

27 septembre : Don du sang - Salle des fêtes de Velaine-en-Haye



## CCAS - Bons

### Toutes nos félicitations aux jeunes bacheliers !!!!

Nous vous rappelons que le CCAS verse des récompenses pour les mentions :

- D'un montant de 100 € pour l'obtention d'une mention très bien,
- D'un montant de 75 € pour l'obtention d'une mention bien,
- D'un montant de 50 € pour l'obtention d'une mention assez bien.

Pour cela, il faut vous rendre au secrétariat de mairie muni d'une copie de votre diplôme et d'un RIB.



## Ordures ménagères

Un peu de civisme : rappelons que les bacs doivent être rentrés dans les propriétés après le passage des agents et ne pas rester sur le domaine public.

Les sacs jaunes ne doivent être sortis que le jeudi soir. On peut en voir parfois sur le trottoir dès le jeudi matin ce qui est peu esthétique et source de danger potentiel.

## Composteurs

Cinq nouveaux sites de compostage partagé viennent d'être mis en place sur le territoire de la commune. L'inauguration a permis de rencontrer une vingtaine d'habitants venus écouter les conseils de la représentante de la CC2T. Ses recommandations permettront d'utiliser ces équipements de façon optimale et de balayer certaines idées préconçues. Merci de ne pas y placer de sachets prétendus « biodégradables » ni de tonte de gazon. La benne de déchets verts est destinée à cet usage. La présence de quelques insectes est normale et concourt au développement de la biodiversité. Inutile de venir avec une bombe insecticide !

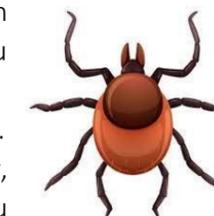


6 sites de compostages : Place du cimetière de Sexey-les-Bois, rue du Breuil à côté du cimetière, rue Herbue Châlin près de l'aire de jeux, rue du Relais à côté du panneau d'informations, hameau de Grandchamp et rue des 7 lieues à côté de la plateforme de déchets verts.

## Tiques

Pour aider la recherche sur la maladie de Lyme, le laboratoire de L'INRAE a besoin de recueillir un maximum de tiques. La mairie se propose de les collecter et de les envoyer directement au laboratoire. Un protocole, simple mais impératif, doit être respecté :

La tique doit avoir piqué un humain ou un animal (chat, chien, cheval) dont il faut préciser le sexe. Il faut mettre la tique vivante ou morte dans un morceau de sopalin plié et scotché, sans l'écraser, en notant la date de la découverte, l'endroit de la piqûre sur le corps ainsi que la typologie du lieu où elle a été recueillie. Le document intégral pourra vous être fourni, mais pouvez également signaler la piqûre sur internet ou en téléchargeant l'application « Signalement tique » sur votre smartphone.



## Contrôle de la vitesse sur la D400

Lors d'un contrôle de vitesse le mardi 13 juin sur le RD400, en 1 heure de temps, 7 automobilistes ont été interceptés pour des excès de vitesse, dont 4 pour des vitesses supérieures à 50 Km/H (vitesses enregistrées entre 137 et 159 Km/H pour une limitation à 80).

En conséquence, un radar mobile va être installé le long de la D400 dans la zone à 50 km/h jusqu'à la fin de l'année 2023. Ce radar sera déplacé régulièrement. Soyez prudents.

## Travaux

### Vidéoprotection

Point sur l'avancement des travaux de déploiement :

- \* En avril et mai Enedis a installé les coffrets d'alimentation sur 9 poteaux pour fournir en énergie les cameras aux entrées de la commune de Bois-de-Haye.
- \* 26 juin, début d'installation des caméras sur les différents sites (voirie et bâtiments communaux) par Eiffage.
- \* Losange nous raccorde au réseau fibre optique pour acheminer les images aux serveurs installés à la mairie.
- \* Le préfet autorise la commune à exploiter son système de vidéoprotection par un arrêté en date du 29 juin.

### Salle des fêtes de Sexey

L'entreprise Mairel procèdera au remplacement de la toiture et des velux et ajoutera un écran sous toiture afin de résoudre nos problèmes d'infiltration d'eau. Les travaux débiteront à la mi-juillet.

### Cabinets de curiosité

Projet : A la découverte des contes.

La classe des 21 CP de Mme Olmeta a travaillé sur 3 contes. Il s'agit des trois petits cochons, Hansel et Gretel et Boucle d'or et les trois ours.

Pour illustrer ces 3 contes, un papa d'élève, Boris Reppert, a confectionné 3 maisons en bois qui servent de cabinet de curiosité. Ainsi les passants qui se promènent le long du stade et du groupe scolaire, peuvent ouvrir les portes des petites maisons et découvrir une scène qui correspond à l'un des contes étudiés. Pour créer l'intérieur des trois maisons, il a fallu plusieurs semaines et aussi beaucoup de travail. Par équipe de 7, les élèves ont imaginé toute une scène liée à un conte. Pâte fimo, peinture, collage, aquarelles, pâte à sel, coloriages ... plusieurs techniques ont été utilisées pour le plus grand plaisir des enfants. Merci de venir découvrir les maisons et surtout de prendre soin du travail des enfants.



### Après-midi jeux intergénérationnel

A l'initiative du conseil municipal des enfants, le samedi 17 juin, un après-midi intergénérationnel « jeux de société » a été organisé à la salle des petites fêtes. Une vingtaine de participants de tout âge, malgré le temps très estival, se sont relayés autour de divers jeux de société. C'est dans une ambiance très familiale que parfois le silence de la concentration était percé par un « j'ai gagné ». Un goûter a été offert par la municipalité à tous les participants. Nul doute que cette opération sera renouvelée dans le futur.



### Formation PSC1

Le vendredi 23 juin, des pompiers volontaires sont venus à l'école pour apprendre les gestes de 1er secours aux enfants du CM2. Comme chaque année, cette formation est très appréciée des enfants. Sous l'égide du SDIS 54 et du colonel Lepoutère, cette formation prise en charge financièrement par la mairie, permet aux enfants de pouvoir réagir rapidement en cas de malaise d'une personne. Cette formation est renouvelée tous les ans depuis plusieurs années quand les conditions sanitaires le permettent.



### Nettoyage de printemps

Le samedi 3 juin au matin, l'opération nettoyage de printemps était organisée par le conseil municipal des enfants.

Le rendez-vous était fixé à 10h devant la maison des associations pour Velaine et dans la cour de l'école pour Sexey. Durant 1h30, sous un grand soleil, les participants ont arpenté les lieux de fortes fréquentations sur Velaine et Sexey. Plusieurs sacs de détritus ont ainsi été collectés.

Merci à tous les participants pour leurs actions afin de garder notre belle commune aussi propre que possible.



# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : DP

• > 20 m<sup>2</sup> : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m<sup>2</sup> : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

## GARAGE

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : DP

• > 20 m<sup>2</sup> : PC

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

## PISCINE

• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP

• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP

• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

PORTAIL  
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 20 m<sup>2</sup> : DP

• > 20 m<sup>2</sup> : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE  
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité

• < 40 m<sup>2</sup> : DP

• > 40 m<sup>2</sup> : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## Médiathèque

Mercredi 21 Juin dernière heure du conte avant les vacances, 18 enfants présents ainsi que des adultes se sont régalés au moment du goûter, crêpes au menu préparées par les bénévoles. On se retrouve en Septembre.